

DOSSIER DE PRESSE

CONFERENCE DE PRESSE DE L'UNPS DU 19 JUIN 2019

PRESENTATION DE L'UNPS

L'Union nationale des professionnels de santé (UNPS) a été créée par la Loi portant réforme de l'Assurance maladie du 13 août 2004. Elle est l'institution qui regroupe les représentants de 22 organisations syndicales de professionnels de santé en exercice libéral en France, reconnues officiellement les plus représentatives.

Sa composition prend en compte les effectifs des professions concernées.

Ses membres sont nommés pour cinq ans, sur propositions des syndicats, par le Ministre en charge de la Santé.

L'UNPS représente 12 professions de santé, soit près de 400 000 professionnels libéraux :

- ✓ audioprothésistes,
- ✓ chirurgiens-dentistes,
- ✓ biologistes responsables,
- ✓ infirmiers,
- ✓ masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs,
- ✓ médecins,
- ✓ orthophonistes,
- ✓ orthoptistes,
- ✓ pédicures-podologues,
- ✓ pharmaciens titulaires d'officine,
- ✓ transporteurs sanitaires,
- ✓ sages-femmes.

L'UNPS s'est mise en place progressivement depuis 2005. Les travaux conduits par l'UNPS depuis lors ont permis d'en faire une force de proposition reconnue.

L'UNPS a notamment pour buts d'émettre des propositions relatives à l'organisation du système de santé français ainsi qu'à tout sujet d'intérêt commun aux professions de santé, et en particulier en ce qui concerne l'organisation des soins entre professionnels libéraux et secteur hospitalier, la démographie professionnelle, la permanence des soins, la formation interprofessionnelle et la maîtrise médicalisée.

L'UNPS est consultée et rend des avis sur certaines propositions de décisions de l'Union nationale des caisses d'Assurance maladie (UNCAM).

L'UNPS peut examiner annuellement un programme de concertation avec l'UNCAM et l'Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaires (UNOCAM).

De plus, l'UNPS négocie avec l'Assurance maladie l'Accord-cadre interprofessionnel (ACIP). Le premier ACIP a été signé le 15 mai 2012 par l'UNCAM et l'UNPS.

Un nouvel ACIP a été signé avec l'UNCAM le 10 octobre 2018 et publié au Journal officiel le 7 avril 2019.

Les membres de l'UNPS ont élu le 12 juillet 2018 un nouveau Bureau, représentant la diversité des professions de santé libérales, ainsi composé :

Présidente :
Jocelyne WITTEVRONGEL (pharmacienne / FSPF)

Vice-président(e)s :
Anne DEHETRE (orthophoniste / FNO)
Tristan MARECHAL (masseur-kinésithérapeute rééducateur / UNSMKL)
Catherine MOJÁISKY (chirurgien-dentiste / CNSD)
Jean-Paul ORTIZ (médecin / CSMF)
Daniel PAGUESSORHAYE (masseur-kinésithérapeute rééducateur / FFMKR)
John PINTE (infirmier / SNIL)
François WILTHIEN (médecin / MG France)

Secrétaire général :
William JOUBERT (médecin / SML)
Trésorier général :
Jacques LE VOYER (chirurgien-dentiste / UD)
Secrétaire général adjoint :
Serge COIMBRA (pédicure-podologue / FNP)
Trésorier général adjoint :
Laurent MILSTAYN (orthoptiste / SNAO)

Jocelyne Wittevrongel, a été élue Présidente pour un mandat de deux ans à la tête de l'institution. Elle a succédé à ce poste à Daniel Paguessorhaye, Président de la Fédération française des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR), à présent Vice-Président.

Le programme de travail est ambitieux : En recherchant toujours le plus grand dénominateur commun, l'UNPS tâchera de faire valoir auprès des décideurs ses décisions et de porter haut les valeurs des libéraux de santé.

La coordination des soins, leur qualité et leur efficacité ainsi que la prévention et les actions de santé publique doivent rester au cœur des échanges avec l'Etat.

L'articulation entre la Ville et l'Hôpital, la démographie professionnelle, la formation interprofessionnelle, la permanence des soins et la maîtrise médicalisée, ainsi que toutes les spécificités et les valeurs du monde libéral constitueront les axes de travail de groupes de travail internes refondus.

Enfin, au-delà de la mise en œuvre de l'Accord-cadre interprofessionnel (ACIP) nouvellement signé, l'UNPS souhaite également renforcer la concertation avec l'UNCAM et l'UNOCAM.

A ces fins, l'UNPS a créé à la rentrée 2018 des groupes de travail internes articulés autour des thèmes suivants :

- ✓ GT1 Formation et Démographie
- ✓ GT2 Exercice coordonné interprofessionnel
- ✓ GT3 Dispositions sociales et fiscales
- ✓ GT4 Informatique
- ✓ GT5 Qualité, Sécurité, Pertinence
- ✓ GT6 Europe

L'UNPS met à disposition l'ensemble des informations sur ses travaux, ses représentations externes, sa composition et ses actualités sur son site internet : <https://www.unps-sante.org/>

LE GROUPE DE TRAVAIL QUALITE, SECURITE, PERTINENCE

Le GT5 Qualité, Sécurité, Pertinence est un tout nouveau groupe interne, mis en place au dernier trimestre 2018. Les sujets qui y sont abordés ont paru essentiels au nouveau Bureau ainsi qu'à l'Assemblée plénière, et ont donc justifié la création d'un groupe dédié.

Dès novembre 2018, le GT5 a initié une enquête interne de recensement des initiatives relatives à des démarches qualité, via un questionnaire soumis à toutes les professions.

Dès janvier 2019, le GT5 a proposé à l'Assemblée plénière l'adoption d'une motion, transmise au Ministère de la Santé dans le cadre des consultations en lien avec la loi portant organisation et transformation du système de santé :

**Motion
adoptée à l'unanimité par l'Assemblée plénière de l'UNPS
le 24 janvier 2019**

***Projet de loi portant organisation et transformation
du système de santé / Qualité et sécurité des soins***

Les liens entre qualité de vie au travail et qualité-sécurité des soinsⁱ ont conduit la HAS à intégrer la qualité de vie au travail comme une des dimensions à prendre en compte dans le cadre de la certification des établissements de santé. Pareille attention doit être portée aux soignants libéraux en favorisant toutes initiatives en faveur de l'amélioration et de la sécurisation des conditions d'exercice.

Si « le manque de temps dédié à la personne malade » est pointé dans le projet de loi, il faut bien constater que le « temps d'écoute du patient », non valorisé comme temps médical, souffre avant tout d'un manque de considération. Déjà pointé dans les conclusions du HCSP, le temps d'écoute est un élément essentiel de la qualité-sécurité des soins et doit être intégré comme tel.

ⁱ Partenariat HAS – ANACT

Après les premiers travaux présentés supra, les membres du GT5 ont rapidement conclu à l'utilité de construire dans l'interprofessionnalité une charte d'engagement des professionnels de santé libéraux auprès de leurs patients.

UNE CHARTE D'ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTE LIBERAUX

Dans le cadre de la stratégie « Ma Santé 2022 » telle qu'elle se dessine actuellement, les professionnels de santé libéraux réunis au sein de l'UNPS tiennent à réaffirmer les engagements fondateurs de leur exercice.

Alors que beaucoup de chartes sectorielles apparaissent dans le paysage de la Santé, la charte telle que présentée aujourd'hui constitue une exclusivité en termes d'interprofessionnalité et de partenariat de confiance et de respect avec les usagers.

En effet, le projet de charte d'engagement a été construit en interne par l'UNPS dans un souci de recherche de consensus.

De plus, l'UNPS a sollicité France Assos Santé afin d'obtenir son éclairage sur une première version de la charte.

France Assos Santé a répondu favorablement à la sollicitation de l'UNPS et a participé à la finalisation de la charte en tant que contributeur associé : l'UNPS souhaite ici les en remercier encore vivement.

France Assos Santé est le nom choisi par l'Union Nationale des associations agréées d'usagers du système de santé. Elle rassemble 80 associations de patients et d'usagers de la santé. Ses missions : soutenir et informer les usagers, défendre et promouvoir leurs droits, former leurs représentants et réformer le système de santé pour une meilleure prise en compte de la parole des premiers concernés : les malades et les usagers.

La charte a été adoptée par l'Assemblée plénière à l'unanimité (hors un vote contre et deux abstentions) le 18 avril dernier.

A l'issue de la conférence de presse de ce jour, cette charte sera relayée auprès de l'ensemble des professionnels de santé libéraux par les syndicats représentés à l'UNPS, qui pourront s'y associer visuellement en y insérant leur logo. L'UNPS diffusera également cette charte via son site internet.

La charte est destinée à être affichée dans les lieux d'accueil et d'attente des officines et cabinets de l'ensemble du territoire français.

L'UNPS souhaite que cette charte renforce les liens de confiance existant entre les patients et leurs soignants.

L'affichage de cette charte peut également permettre d'initier des échanges entre les professionnels et les patients et, le cas échéant, leurs aidants.

L'UNPS suivra attentivement la réception de cette charte par le « terrain » - tant par les professionnels de santé que par les patients.

Les retours reçus permettront d'envisager les suites à donner à ce dossier, avec toujours à l'esprit la qualité, la sécurité et la pertinence.

CONCLUSIONS

Questions/Réponses autour de la charte d'engagement, de l'actualité de l'UNPS et de l'interprofessionnalité.

Contacts presse :

Jocelyne Wittevrongel, Présidente – 06 07 87 14 20

Serge Deschaux, Animateur du GT5 Qualité, Sécurité et Pertinence – 06 07 30 20 13

Annexes :

Charte d'engagement

Invitation presse